

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) **N° de publication :**  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 476 611**

A3

**DEMANDE  
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21)

**N° 81 03281**

(54) Bâche souple amovible, notamment pour conteneurs conditionnés pour denrées alimentaires.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 65 D 90/56; F 25 D 23/08.

(22) Date de dépôt ..... 19 février 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : *Italie, 21 février 1980, n° 20866-B/80.*

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 35 du 28-8-1981.

(71) Déposant : RIMPROCCI Tullio, résidant en Italie.

(72) Invention de : Tullio Rimprocci.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Brot,  
83, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

- 1 -

Il est connu de conserver des denrées alimentaires dans des conteneurs frigorifiques, même aux endroits où ces denrées sont exposées au public pour la vente.

5 Pour cette raison, il s'est répandu des conteneurs de ce type qui ont en eux-mêmes une configuration adaptée pour limiter les échanges thermiques avec l'environnement, même lorsqu'ils sont maintenus ouverts, afin de donner aux acheteurs un accès plus facile aux produits exposés.

10 Par exemple, les banques pour la conservation des produits surgelés présentent la configuration de puits, de sorte que la stratification naturelle de l'air contribue à maintenir dans leur partie inférieure la basse température voulue.

15 Toutefois, des considérations évidentes de limitation, de l'énergie consommée dans les installations frigorifiques ainsi que la considération du fait qu'il peut devenir nécessaire de renforcer l'isolation thermique dans le cas d'une interruption momentanée de la distribution de l'énergie par le réseau, rendent avantageuse la possibilité de 20 fermer temporairement ces conteneurs réfrigérés.

25 L'invention se propose d'atteindre ce but d'une façon rationnelle et avantageuse en réalisant un écran de recouvrement souple constitué par une feuille de matière plastique, en particulier de polyester transparent, formée de façon à se replier spontanément en rouleau et dont les bords extrêmes sont munis de tringles semi-rigides, l'une de ces tringles étant destinée à assurer la fixation permanente d'un côté de la bouche du conteneur réfrigéré et l'autre à assurer la fixation amovible de l'autre côté de la bouche du conteneur.

30 Une forme de réalisation de l'invention sera à présent décrite à titre d'exemple non limitatif en regard des dessins annexés sur lesquels :

la figure 1 est un schéma d'un conteneur réfrigéré équipé d'une bâche suivant l'invention ;

35 les figures 2 et 3 sont des vues partielles d'une couverture qui montrent respectivement cette bâche à l'état déployé et à l'état enroulé ;

la figure 4 est une vue analogue à la figure 2.

-2-

Ainsi qu'on l'a représenté sur les figures 1, 2 et 3, une bâche désignée dans son ensemble par la référence 11 est montée sur un conteneur réfrigéré normal 10 qui est ouvert au niveau de sa face supérieure.

5 Comme on peut mieux le voir sur les figures 2 et 3, cette bâche est formée d'un film 12 de polyester d'une épaisseur adéquate, par exemple d'environ 1 ou 2 dixièmes de millimètre, de manière à avoir une consistance suffisante pour les buts qui seront exposés ci-après.

10 La matière en film considérée est traitée, suivant une technique bien connue des fabricants de ce type de matière, de manière à prendre spontanément une forme étroitement enroulée ; évidemment, pliée en deux, elle forme un seul rouleau à double épaisseur.

15 Cette disposition est obtenue en plaçant le film, préalablement mis dans sa position enroulée, dans un four chauffé à une température adéquate, température qui dépend de la nature de la matière et du temps de traitement.

20 Aux deux extrémités du film sont fixées des tringles rigides ou semi-rigides 13 et 14 respectivement.

25 La tringle 13 est fixée de façon sensiblement permanente (par exemple au moyen de vis), à proximité d'un bord de la bouche d'un conteneur réfrigéré ; l'autre tringle 14 porte des moyens d'accrochage traditionnels, qu'on a omis de décrire dans le présent mémoire parce qu'ils sont entièrement connus, et qui peuvent être constitués par des crochets, des boutons pression ou des éléments équivalents adaptés pour être accouplés à des éléments complémentaires prévus sur le bord correspondant de la bouche du conteneur, pour 30 maintenir la bâche dans la position de la figure 2, tendue en surmontant la force spontanée qui tend à réenrouler le film en un rouleau.

35 Il est évident que le film peut être enroulé de différentes façons, par exemple en rouleau simple autour de la tringle mobile 14, comme on l'a représenté sur la figure 4, bien que la réalisation des figures 1 à 3 soit particulièrement avantageuse et commode à utiliser puisqu'elle ne demande qu'une simple traction sur la tringle 14 pour se

-3-

déployer tandis que le réenroulement est spontané.

Le film peut être perforé de différentes façons de manière à assurer une certaine ventilation minimale, surtout lorsqu'il est utilisé pour fermer des conteneurs travaillant à des températures inférieures à 0°C tandis que, pour des conteneurs simplement réfrigérés, on utilise avantageusement un film non perforé.

D'autres variantes pourront être prévues pour adapter la bâche aux différents conteneurs en usage, aussi bien 10 du type représenté que de n'importe quel autre type normalement en usage, vertical ou horizontal.

REVENDICATIONS

- 1.- Bâche-rideau pour conteneurs conditionnés pour denrées alimentaires, tels que les banques réfrigérées pour la vente, caractérisé par le fait qu'elle comprend 5 un écran flexible formé d'une feuille (12) de matière plastique, en particulier de polyester transparent, formée de manière à se replier spontanément en un rouleau, et dont les bords d'extrémité sont munis de tringles semi-rigides (13 et 14), une première (13) de ces tringles étant 10 destinée à assurer la fixation permanente d'un côté de la bouche d'accès du conteneur (10) tandis que la deuxième est destinée à assurer la fixation amovible de l'autre côté de cette bouche.
- 2.- Bâche-rideau suivant la revendication 1, caractérisée 15 par le fait qu'une moitié de cette bâche est pliée dans un sens d'enroulement et l'autre dans le sens opposé, les deux moitiés étant séparées par une pliure de sorte que la bâche se réenroule spontanément en un rouleau à double épaisseur.
- 3.- Bâche-rideau suivant la revendication 1, caractérisée 20 par le fait que la deuxième tringle (14) porte des éléments d'accrochage pouvant s'accoupler par une liaison démontable à des éléments complémentaires fixés au conteneur.
- 4.- Bâche-rideau suivant la revendication 1, caractérisée 25 par le fait qu'elle présente en soi des ouvertures de ventilation.

1/2

2476611

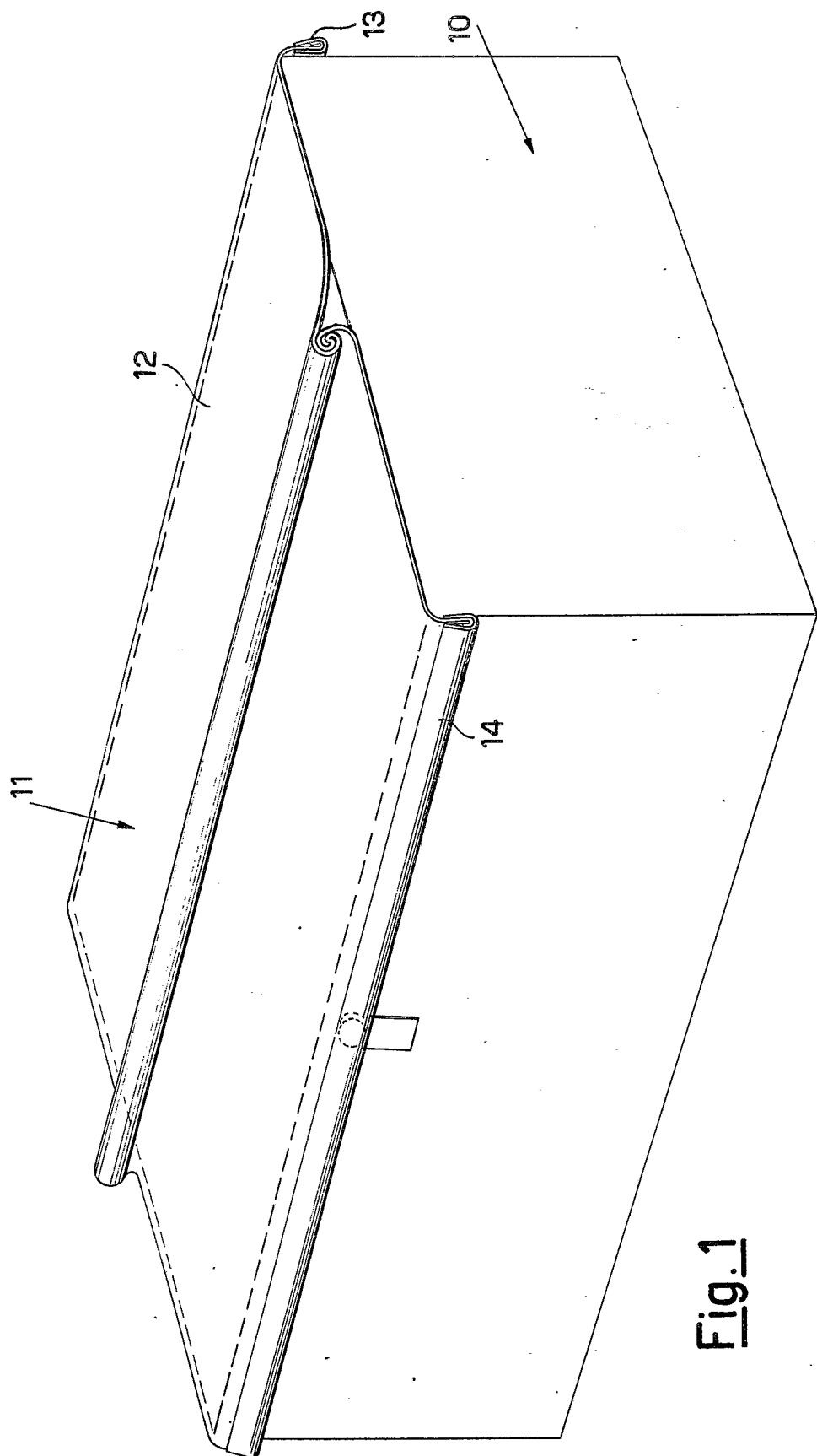
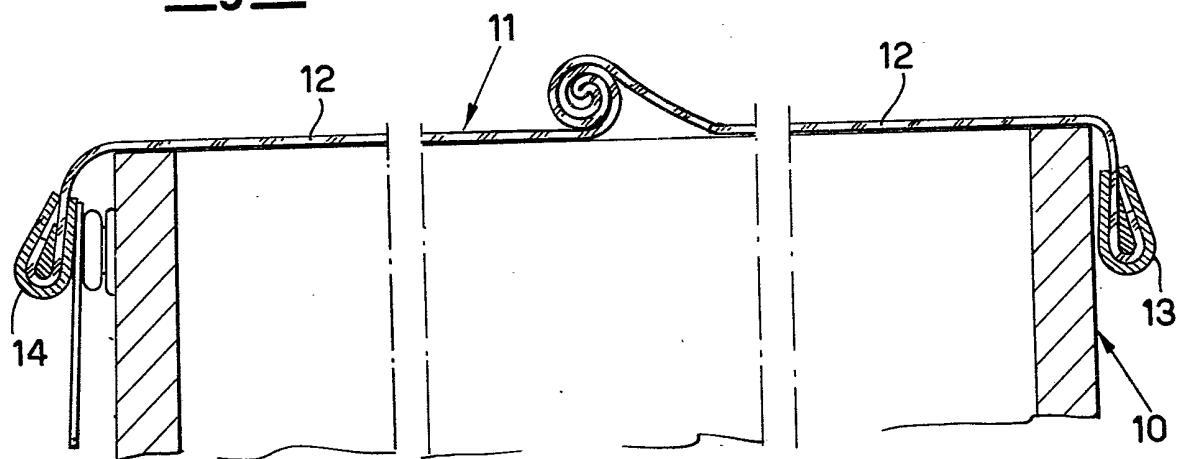
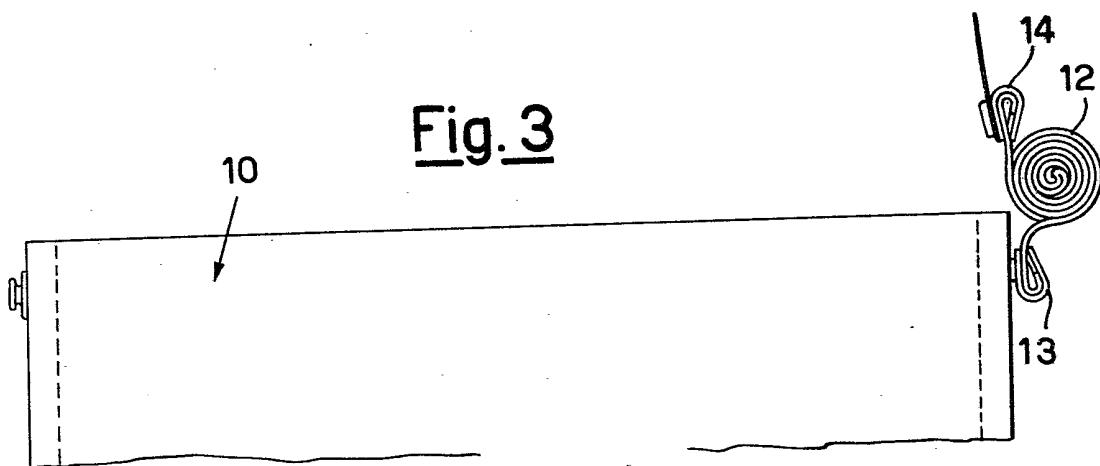


Fig. 1

Fig. 2Fig. 3Fig. 4